

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 11 MARS 2008 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- CARL DUBÉ, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général adjoint;

2008-03-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 11 mars 2008 soit adopté avec Varia ouvert.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. RENCONTRE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Session du 12 février 2008
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Service d'évaluation
 - 5.1.1 Résultat de l'ouverture des soumissions pour services professionnels
 - 5.1.2 Octroi du contrat de services professionnels en évaluation pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2012
 - 5.1.3 Contrat de M. Arthur Beaudry, évaluateur
 - 5.1.4 Embauche de techniciens en évaluation
 - 5.2 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.3 Locaux
 - 5.3.1 Contre-expertise de Terrapex
 - 5.3.2 Signature de la promesse d'achat entre Jean-Baptiste Holding et la MRC de Montmagny

- 5.3.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ en vue d'acquérir le bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool pour y aménager un carrefour des affaires
- 5.3.4 Confirmation de mandat à M. Marc Royer, architecte, - Projet « Carrefour des affaires »
- 5.3.5 Confirmation de mandat à Génivar, firme d'ingénieurs - Projet « Carrefour des affaires »
- 5.3.6 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieur du bloc « D » de l'usine Whirlpool
- 5.4 Poste de police
 - 5.4.1 Entretien ménager
- 5.5 Réseau informatique
 - 5.5.1 Politique de sécurité pour le réseau collectif
- 5.6 Assurances collectives - Autorisation à la Ville de Montmagny d'accepter au nom de la MRC la proposition de SSQ-VIE dans le cadre du regroupement du Lac-Saint-Jean / Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Côte-Nord
- 5.7 Radio
- 5.8 Rencontre avec la CSCS – Programmes sports-études
- 5.9 Gestion des matières résiduelles
 - 5.9.1 Statistiques - Matières résiduelles 2007
- 5.10 Archivage
 - 5.10.1 Projet d'archivage
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural II
 - 6.1.1 Projet à Saint-Just-de-Bretenières
 - 6.1.2 Bilan 2007 – Redistribution des comptes
 - 6.1.3 Signature des protocoles d'entente au nom de la MRC
 - 6.1.4 Projet de maintien des services à l'école Au cœur du village de Sainte-Apolline-de-Patton (an 1)
 - 6.1.5 Projet Tornade au Parc Saint-Nicolas à Montmagny
 - 6.1.6 Projet de chronomètre – International de traîneau à chiens
 - 6.1.7 Projet d'embauche d'un agent de développement local (2007-2008)
 - 6.1.8 Projet de fresque au cœur d'une plaque des fêtes populaires à Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.2 Modification de la réglementation d'urbanisme - Ville de Montmagny
 - 6.3 Service de caractérisation des sols - Tarification
 - 6.4 Livre vert : Gestion de la Forêt - Consultation
 - 6.5 Québec Central
 - 6.6 Mondial de traîneaux à chiens
 - 6.7 Faune
 - 6.7.1 Suivi du Plan de gestion de l'original
 - 6.7.2 Gestion des oies
 - 6.8 Gestion des cours d'eau
 - 6.9 Zip – Ma propre plage
- 7. CORRESPONDANCES
 - 7.1 Demande financière - Action chômage Kamouraska inc.
 - 7.2 Demande financière - Fonds pour le bal des finissants et activités scolaires de l'École secondaire Louis-Jacques Casault
 - 7.3 Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny - Tournoi de golf - Vendredi 6 juin 2008
 - 7.4 Centre d'entraide familiale - Salon du citoyen le 17 mai 2008 à l'École secondaire Saint-Paul-de-Montminy
 - 7.5 Accusé de réception d'une lettre du Ministre du Revenu pour le Projet « Carrefour des affaires »
 - 7.6 Québec Central - Résolution de la CRÉ
 - 7.7 Hommage au civisme - Candidature à proposer
 - 7.8 Demande pour la mise sur pied d'un forum de discussions et d'échanges sur les projets de mise en valeur des matières résiduelles
 - 7.9 Réponse du Ministre de l'Industrie - Déréglementation de la téléphonie
 - 7.10 Concours québécois en entrepreneuriat Chaudières-Appalaches
 - 7.11 Demande de commandite – Notre-Dame-du-Rosaire – 27, 28 et 29 juin 2008 - Fortissimus
- 8. FINANCES

- 8.1 Comptes de février 2008
- 8.2 États des revenus et dépenses au 31 décembre 2007 et au 5 mars 2008
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Résolution d'appui – COBAVERS
 - 10.2 Résolution d'appui au CSSS Montmagny-L'Islet dans le cadre de la stratégie antidrogue
 - 10.3 Vérification annuelle
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. RENCONTRE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2008-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
 APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 février 2008 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 SERVICE D'ÉVALUATION

5.1.1 RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Le tableau ci-après donne le résultat de l'ouverture de soumission pour obtenir des services professionnels en évaluation selon deux options : une sans service technique (option A) et l'autre avec service technique (option B) :

Nom du soumissionnaire	Pointage	Prix option A (incluant les taxes)	Prix option B (incluant les taxes)
Servitech	85/100	708 300 \$	1 790 000 \$
Évimbec	85/100	754 000 \$	1 856 000 \$

5.1.2 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2012

- CONSIDÉRANT que des appels d'offres ont été publiés pour des services professionnels en évaluation selon deux options soit, l'option a) sans service technique et l'option b) avec service technique, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2012;
- CONSIDÉRANT que les firmes d'évaluation « Servitech et Évimbec » ont déposé des soumissions conformes après analyse par un comité de sélection selon le principe des deux enveloppes;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny opte pour la plus basse soumission conforme en faisant le choix de l'option a);

2008-03-03

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de services professionnels en évaluation foncière en action partagée pour l'équilibration et la gérance selon l'option a) sans service technique soit octroyé à Servitech plus bas soumissionnaire conforme pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2012.

QUE la soumission déposée par Servitech, les documents d'appel d'offres et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties, le tout conformément au point 3.2.1 du devis.

DE nommer à titre d'évaluateur signataire M. Stéphane Roy pour l'OMRÉ de Montmagny en date du 1^{er} avril 2008 et d'aviser le MAMR et la MMQ à cet effet.

ADOPTÉ

5.1.3 CONTRAT DE M. ARTHUR BEAUDRY, ÉVALUATEUR

- CONSIDÉRANT le départ de M. Jocelyn Vachon, évaluateur stagiaire en décembre dernier;
- CONSIDÉRANT que le processus d'offre d'emploi afin de recruter un évaluateur à temps plein n'a pas permis le recrutement souhaité;
- CONSIDÉRANT le travail à réaliser au service d'évaluation de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que M. Arthur Beaudry ne peut se rendre disponible deux jours par semaine pour la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

2008-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mettre fin au contrat de M. Arthur Beaudry en date du 31 mars 2008 et de le remercier pour le travail accompli tout au long de ces mandats.

ADOPTÉ

5.1.4 EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN ÉVALUATION

- CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée par la MRC de Montmagny pour retenir les services de techniciens en évaluation;
- CONSIDÉRANT que sept candidats ont transmis des offres et que trois candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité nommé à cet effet;

- CONSIDÉRANT que ledit comité recommande l'embauche de Mme Josie Talbot-Lachance et M. Étienne Le Bel, tous deux diplômés du Campus Notre-Dame-de-Foy en technologie de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

2008-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'embauche probatoire de Mme Josie Talbot-Lachance et de M. Étienne Le Bel à compter du 10 mars 2008 et ce, jusqu'au 10 juin 2008 et que les conditions d'emploi soient établies d'après la Politique relative aux conditions de travail des employés et confirmées dans une lettre à leur être transmise.

DE procéder à une réévaluation de ces employés le 10 juin 2008 afin de déterminer s'ils acquièrent un statut d'emploi permanent.

ADOPTÉ

5.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Un appel d'offres conjoint a été effectué avec la MRC de Bellechasse. Les soumissions seront ouvertes le mardi 18 mars prochain. Les différentes options sont les suivantes :

OPTION 1 : CONTRAT MRC DE BELLECHASSE ET MONTMAGNY

Option 1 a) Contrat de 3 ans

Option 1 b) Contrat de 5 ans

OPTION 2 : CONTRAT MRC DE BELLECHASSE

Option 2 a) Contrat de 1 an

Option 2 b) Contrat de 3 ans

Option 2 c) Contrat de 5 ans

OPTION 3 : CONTRAT MRC DE MONTMAGNY

Option 3 a) Contrat de 3 ans

Option 3 b) Contrat de 5 ans

À suivre.

5.3 LOCAUX

5.3.1 CONTRE-EXPERTISE DE TERRAPEX

Nous avons reçu copie du rapport de Terrapex daté du 25 février 2008. Ce rapport confirme les rapports précédents et conclut que le risque de retrouver des sols contaminés en concentration supérieure aux valeurs limites applicables et en quantités significatives est relativement faible.

5.3.2 SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT ENTRE JEAN-BAPTISTE HOLDING ET LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny travaille déjà depuis quelques mois à aménager un carrefour des affaires au bloc « D » de l'ancienne usine Whirpool, lequel permettrait la relocalisation des bureaux de la MRC, du CLD et ceux d'autres organismes de développement économique, social et culturel du milieu;
- CONSIDÉRANT que ce projet est essentiel à la revitalisation du centre-ville de Montmagny, laquelle profitera à l'ensemble de la région;
- CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale et historique de ce bâtiment pour la région;
- CONSIDÉRANT les appuis reçus pour ce projet.

EN CONSÉQUENCE,

2008-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la promesse de vente du bloc « D » de l'ancienne usine Whirpool de Jean-Baptiste Holding inc. en faveur de la MRC de Montmagny, le tout aux conditions énumérées dans ladite promesse de vente, laquelle a été transmise aux membres du Conseil des maires, et d'autoriser le préfet et le directeur général adjoint à signer ladite promesse de vente.

DE réitérer à Jean-Baptiste Holding inc. que ce projet est toutefois conditionnel à l'octroi d'une subvention de 50 % dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalité et de l'acceptation par le MAMR de l'approbation du règlement d'emprunt correspondant.

ADOPTÉ

5.3.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 4 000 000 \$ EN VUE D'ACQUÉRIR LE BLOC « D » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL POUR Y AMÉNAGER UN CARREFOUR DES AFFAIRES

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt d'environ 4 000 000 \$ sera présenté lors d'une séance subséquente. Cet emprunt a pour objet l'acquisition du bloc « D » de l'ancienne usine Whirpool en vue d'y aménager un carrefour des affaires où logerait notamment le siège social de la MRC de Montmagny.

Jean-Guy Desrosiers, maire
Ville de Montmagny

5.3.4 CONFIRMATION DE MANDAT À M. MARC ROYER, ARCHITECTE - PROJET « CARREFOUR DES AFFAIRES »

CONSIDÉRANT la proposition de M. Marc Royer, architecte, datée du 18 décembre 2007;

2008-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater, conditionnellement à l'octroi d'une subvention de 50 % dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalité et de l'acceptation par le MAMR de l'approbation du règlement d'emprunt correspondant, Marc Royer, architecte, afin de réaliser des plans et devis en vue d'aménager le bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool en édifice à bureaux et de réaliser la supervision des travaux, le tout conformément à son offre du 18 décembre 2008.

ADOPTÉ

5.3.5 CONFIRMATION DE MANDAT À GÉNIVAR, FIRME D'INGÉNIEURS - PROJET « CARREFOUR DES AFFAIRES »

CONSIDÉRANT la proposition de Génivar, ingénieurs, datée du 28 décembre 2007;

2008-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater, conditionnellement à l'octroi d'une subvention de 50 % dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalité et de l'acceptation par le MAMR de l'approbation du règlement d'emprunt correspondant, Génivar, ingénieurs, afin de réaliser des plans et devis en vue d'aménager le bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool en édifice à bureaux et de réaliser la supervision des travaux, le tout conformément à son offre du 28 décembre 2008.

ADOPTÉ

5.3.6 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU BLOC « D » DE L'USINE WHIRLPOOL

2008-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny publie un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'aménagement intérieur du bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool, lorsque les plans et devis de l'architecte et l'ingénieur mandatés seront acceptés par le comité des locaux nommé par la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.4 POSTE DE POLICE

5.4.1 ENTRETIEN MÉNAGER

- CONSIDÉRANT qu'en 2006, la MRC avait invité à soumissionner quatre entreprises effectuant de l'entretien ménager;

- CONSIDÉRANT que trois entreprises avaient déposées une soumission et que les résultats variaient entre 24 040,23 \$ et 36 000,00 \$;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les services d'entretien ménager Ben-Son*, pour la somme de 24 500 \$, taxes incluses;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a de nouveau, en 2007, renouvelé le contrat avec *Les services d'entretien ménager Ben-Son* pour un an avec option de renouvellement de trois ans, pour une somme de 24 500 \$, taxes incluses;

2008-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne son option de trois ans et autorise le renouvellement du contrat d'entretien ménager pour le poste de la SQ pour une somme annuelle de 24 500 \$, taxes incluses, à l'Entreprise « Les Services d'entretien ménager Ben-Son » pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2011.

ADOPTÉ

5.5 RÉSEAU INFORMATIQUE

- CONSIDÉRANT l'implantation d'un réseau collectif de fibres optiques auxquels sont parties la CSCS et les municipalités des MRC de Bellechasse, Montmagny et l'Islet;
- CONSIDÉRANT qu'il est impératif de se donner des règles minimales afin d'assurer la sécurité de ce réseau;
- CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Informatique IDC pour exécuter ce travail de sécurité;

2008-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Informatique IDC soit mandaté pour effectuer l'inspection préventive et corrective des ordinateurs de la MRC, le tout tel que proposé par IDC dans son offre de prix, et d'autoriser le paiement des frais pour l'exécution de ce travail.

QUE les maires appuient cette démarche auprès de l'ensemble des partenaires du réseau pour Montmagny, et à défaut de respecter les exigences décrites en 1, 2, 3 et 4 ci-dessous, de donner le mandat à IDC de débrancher du réseau collectif les appareils informatiques non conformes.

L'inspection consistera à :

1. Vérification du système d'exploitation et mise à jour afin de s'assurer qu'aucun poste n'est en :
 - Windows 98;
 - Windows xp service pack 1 – Windows piratés sans anti-virus; valable ou sans pare-feu activé.

2. Ménage des logiciels espions.
3. Installation de l'antivirus Kaspersky Business space valide 3 ans avec maintenance.

Suivi

4. Par la suite les organismes devront obligatoirement aviser la MRC lors du branchement d'un nouvel appareil au réseau collectif ou si leur fournisseur informatique désinstalle l'antivirus.

ADOPTÉ

5.6 ASSURANCES COLLECTIVES - AUTORISATION À LA VILLE DE MONTMAGNY D'ACCEPTER AU NOM DE LA MRC LA PROPOSITION DE SSQ-VIE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DU LAC-SAINT-JEAN / BAS-SAINT-LAURENT / GASPÉSIE / CÔTE-NORD

- CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective du Lac-St-Jean / Bas St-Laurent / Gaspésie / Côte Nord ;
- CONSIDÉRANT que trois compagnies ont déposé une soumission;
- CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;
- CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;
- CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir ;

2008-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'AGA agisse à titre d'expert conseil en assurance collective pour et au nom de la ville à compter du 1^{er} avril 2008.

D'ACCEPTER la soumission de SSQ-VIE pour toutes les protections qui y sont prévues.

QUE ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet à un renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} avril 2008, que les taux soient garantis jusqu'au 31 juillet 2009 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois).

D'AUTORISER la Ville de Montmagny à octroyer, pour et au nom de la MRC, le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la loi.

QUE les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les seize premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.

Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

Il est convenu que la MRC de Montmagny pourra, suite à la mise en vigueur, mettre en place une couverture équivalente à celle des autres catégories

d'employés pour ses catégories d'employés contractuels et/ou surnuméraires. Le consentement de ces employés sera toutefois validé avant toute autorisation auprès de notre compagnie d'assurance.

ADOPTÉ

5.7 RADIO

Sujet reporté à une prochaine rencontre.

5.8 RENCONTRE AVEC LA CSCS - PROGRAMMES SPORTS-ÉTUDES

Le comité nommé, soit M. Marcel Catellier, M. Jean-Guy Desrosiers, M. Émile Tanguay, M. Pierre Thibaudeau et M. Réal Bolduc a rencontré quelques représentants de la CSCS pour la mise sur pied de programmes pédagogiques particuliers dans les écoles secondaires. L'objectif étant de motiver les jeunes à réussir à l'école et de faire de nos milieux scolaires des endroits choisis par les jeunes et leurs parents par rapport aux possibilités qu'ils offrent.

Les représentants de la CSCS mentionnent que des programmes sont offerts actuellement et qu'il y aurait lieu d'en faire une meilleure promotion tout en travaillant à en développer d'autres pour être à l'avant-garde de ce qui s'offre comme programme dans les différentes écoles de la province.

Les élus mentionnent qu'ils auront avantage à être plus présents au sein des conseils d'établissement puisqu'un siège leur est réservé à cette table.

5.9 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.9.1 STATISTIQUES - MATIÈRES RÉSIDUELLES 2007

D'après les statistiques compilées en 2007, on constate que 11 009 tonnes de matières (diminution de 11 % par rapport à 2006) se sont retrouvées soit au site d'enfouissement (8 594 tonnes - Diminution par rapport à 2006, laquelle est toutefois causée par le moins grand nombre de matières générées) soit au recyclage (2 415 tonnes - Augmentation de 8 % par rapport à 2006).

5.10 ARCHIVAGE

5.10.1 PROJET D'ARCHIVAGE

Sujet reporté à une prochaine rencontre.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 PACTE RURAL II

Le Comité de suivi du Pacte rural propose au Conseil de la MRC.

En général, le fonctionnement sera semblable au Pacte rural I.

Toutefois, voici quelques ajustements qui sont prévus dans le plan de travail déposé au MAMR ou proposés par le comité :

- Tous les projets municipaux déposés doivent être appuyés par la municipalité;
- Tous les projets doivent s'appuyer sur une démarche de développement concerté de la municipalité;

- Les projets locaux doivent être déposés à la MRC en respectant les dates suivantes :
 - 1^{er} août;
 - 1^{er} octobre;
 - 1^{er} février
 - 1^{er} mai;
- Les projets seront approuvés par la MRC aux réunions de :
 - septembre;
 - novembre;
 - mars;
 - juin;
- Signature d'un protocole d'entente avec les organismes à but non lucratif et d'une lettre d'entente avec les municipalités;
- Versement des sommes aux municipalités après avoir finalisé tous les détails du Pacte rural I (ex. : Confirmation écrite de finalisation de projet ou modifications mineures aux sommes investies par le milieu sans toutefois être moindres que 20 %).

6.1.1 PROJET À SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

2008-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN
 APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la modification aux projets Embellissement I, Embellissement II et Locaux selon les dispositions présentées au tableau suivant.

	Coût prévu	Montant accordé	% d'aide	Coût réel	Montant proposé	\$ d'aide
Embellissement # 1	29 700 \$	22 160 \$	75 %	21 823 \$	16 367 \$	75 %
Embellissement # 2	-	907 \$	100 %	-	0 \$	0 %
Locaux	9 000 \$	5 000 \$	55 %	15 375 \$	11 700 \$	76 %
Total	38 700 \$	28 067 \$	72,5 %	37 198 \$	28 067 \$	75,5 %

ADOPTÉ

6.1.2 BILAN 2007 - REDISTRIBUTION DES COMPTES

2008-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le document préparé par l'agent rural concernant le **bilan des activités 2007** dans le cadre du Pacte rural et que ce document soit envoyé au MAMR avec copie de la présente résolution.

ADOPTÉ

6.1.3 SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AU NOM DE LA MRC

2008-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
 APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet de la MRC à signer tous les protocoles d'entente entre la MRC et les organismes

promoteurs de projets approuvés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉ

6.1.4 PROJET DE MAINTIEN DES SERVICES À L'ÉCOLE AU CŒUR DU VILLAGE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON (AN 1)

2008-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 2 400 \$ à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour la réalisation d'un projet totalisant des investissements de 3 000 \$ afin de maintenir un service de garde des élèves sur l'heure du dîner.

Il a été convenu par le comité local d'informer la municipalité que, pour respecter l'esprit de la politique de la ruralité, il faudrait rechercher une autre solution de financement du service si le promoteur désire en faire un service à long terme.

ADOPTÉ

6.1.5 PROJET TORNADE AU PARC SAINT-NICOLAS À MONTMAGNY

2008-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 20 000 \$ à la Corporation des amis du Parc Saint-Nicolas pour la réalisation d'un projet totalisant des investissements de 42 000 \$ afin de mettre en place dans le parc un module de jeu complémentaire à ceux existants.

Le comité a mandaté l'agent rural pour vérifier les confirmations d'aide financière de la part des partenaires avant de procéder au premier versement.

Un protocole d'entente devra être signé entre la MRC et le promoteur.

ADOPTÉ

6.1.6 PROJET DE CHRONOMÈTRE - INTERNATIONAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS

2008-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 3 000 \$ à la Corporation de développement de la Rivière Daaquam pour la réalisation d'un projet totalisant des investissements de 3 750 \$ afin d'acquérir un logiciel de chronométrage (incluant la formation et la mise en marché) adapté aux courses de traîneaux à chiens.

Le comité souligne l'apport important de cette activité en ce qui a trait au rayonnement de Montmagny-Sud et même de toute la MRC.

Un protocole d'entente devra être signé entre la MRC et le promoteur.

ADOPTÉ

6.1.7 PROJET D'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (2007-2008)

2008-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 8 744 \$ à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation d'un projet totalisant des investissements de 21 840 \$ afin de se doter des services d'un agent de développement local.

Considérant que la présence et le travail de l'agent de développement suscite des retombées économiques et des revenus dans la municipalité, le comité recommande ce projet malgré son caractère de récurrence.

ADOPTÉ

6.1.8 PROJET DE FRESQUE AU CŒUR D'UNE PLACE DES FÊTES À SAINT-FABIEN-DE-PANET

2008-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 30 000 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour la réalisation d'un projet totalisant des investissements de 40 500 \$ afin de réaliser une fresque à Place des fêtes.

Le comité reconnaît l'aspect innovateur et l'impact sur la fierté locale du projet. Le promoteur devrait compléter le projet par une démarche d'appropriation du projet par divers partenaires.

ADOPTÉ

6.2 MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME - VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que le projet de modification au règlement de zonage numéro 1100 visant à agrandir la zone Cc-18 à même les zones Cc-19, Re-20 et Rg-2, de modifier les limites des zones Cc-19 et Rg-2, de supprimer la zone Re-20, de donner le nouveau nom RgM-2 à la zone Rg-2 ainsi modifiée et d'ajouter à cette dernière certains types d'usages des groupes d'usages « Commerce et service » et « Équipement public et institutionnel », de même que l'usage « Arcades » dans les usages spécifiquement autorisés en plus d'y modifier les nombres d'implantation « Nombre d'étages » et « Hauteur » et les normes spéciales « Entreposage extérieur », « Affichage » et « Revêtement extérieur » est conforme au Schéma d'aménagement et aux règlements de la MRC de Montmagny.

2008-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE suite au processus de consultation prévu par la loi, la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny s'il n'y a pas de changement au projet déposé à la MRC, afin de modifier le règlement de zonage 1100 afin d'agrandir la zone Cc-18 à même les zones Cc-19, Re-20 et Rg-2, de modifier les limites des zones Cc-19 et Rg-2, de supprimer la zone Re-20, de donner le nouveau nom RgM-2 à la zone Rg-2 ainsi modifiée et d'ajouter à cette dernière certains types d'usages des groupes d'usages « Commerce et service » et « Équipement public et institutionnel », de même que l'usage « Arcades » dans les usages spécifiquement autorisés en plus d'y modifier les nombres d'implantation « Nombre d'étages » et « Hauteur » et les normes spéciales « Entreposage extérieur », « Affichage » et « Revêtement extérieur ».

ADOPTÉ

6.3 SERVICE DE CARACTÉRISATION DE SOLS - TARIFICATION

Rappel : Le coût pour la caractérisation des sols visant à mettre en place une installation septique sera désormais de 450 \$ incluant le coût du permis. Cette modification tarifaire est faite afin de rentabiliser le plus possible ce service. Note : Il en coûte jusqu'à 800 \$ pour la réalisation d'une telle étude par le privé. Le citoyen n'est pas obligé de faire appel aux services de la MRC s'il juge plus pertinent d'engager une firme privée pour réaliser son étude.

2008-03-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fixe à 450 \$, la réalisation d'une étude de caractérisation visant à mettre en place une installation septique servant à des fins domestiques (moins de 6 chambres à coucher) incluant le prix du permis de 50 \$.

ADOPTÉ

GESTION DU TERRITOIRE PAR OBJECTIFS LORS DE DÉCENTRALISATION

2008-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'elle déplore que lors de l'attribution au monde municipal de nouvelles responsabilités, celles-ci soient accompagnées de normes dictées par le gouvernement du Québec, ce qui fait en sorte que la municipalité ou la MRC ne devient que commissionnaire du palier supérieur.

QUE la MRC de Montmagny avise le gouvernement du Québec que cette accumulation d'obligations risque, contrairement aux intentions annoncées

par le gouvernement, de déresponsabiliser et de démotiver le monde municipal dans la gestion du territoire.

QUE la MRC de Montmagny avise le MAMR qu'une approche de gestion du territoire par objectifs plutôt qu'une approche strictement normative devrait être appliquée dans le processus de décentralisation.

ADOPTÉ

6.4 LIVRE VERT : GESTION DE LA FORÊT - CONSULTATION

Le gouvernement du Québec a adopté un livre vert sur la gestion de la forêt québécoise. La CRÉ a été mandatée afin de consulter la population sur le sujet. Une présentation et une consultation des intervenants de la région auront lieu le jeudi 14 mars au Complexe 232 à Montmagny à 19h.

Entre-temps, le coordonnateur à l'aménagement aura assisté à la présentation du 11 mars à Saint-Antoine-de-Tilly dans Lotbinière. Les invitations sur le sujet sont annexées au cahier et une discussion pourra être faite lors de la réunion préparatoire de la MRC.

6.5 QUÉBEC CENTRAL

Lors de la rencontre, le coordonnateur à l'aménagement fera état de l'avancement du dossier.

Le coordonnateur à l'aménagement a assisté à une rencontre concernant le Québec Central à Thetford Mines le lundi 3 mars dernier. Cette rencontre était une rencontre préparatoire pour la tenue d'une deuxième rencontre, le 10 mars 2008. M. le préfet, Mme Labrecque et M. François Séguin représentaient notre MRC à cette rencontre. Mis à part les acteurs de la MRC Robert-Cliche, tous les acteurs ont mentionné que si l'étude en réalisation démontrait la faisabilité de reprendre le service ferroviaire sur le tronçon Chaudière, la priorité devrait être donnée au train. L'étude est donc fort attendue.

6.6 MONDIAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS

Lors de la rencontre, le coordonnateur à l'aménagement et la responsable des projets de développement touristique du CLD feront une courte présentation sur l'envergure du projet de la tenue du Mondial de traîneaux à chiens à Saint-Just-de-Bretenières en 2009.

Le nouveau conseil d'administration de la corporation qui organise l'événement (Corporation de développement de la Rivière Daaquam) a réservé un siège (1/9) pour un représentant des municipalités de Montmagny-Sud afin de créer une synergie dans la région.

L'événement « Mondial de Traîneaux à chiens » est l'équivalent des « Jeux olympiques » du traîneau à chiens. C'est un gros événement et toutes les ressources touristiques de la MRC de Montmagny devront être mises à contribution.

6.7 FAUNE

6.7.1 SUIVI DU PLAN DE GESTION DE L'ORIGNAL

Le résumé de la présentation du MRNF sur le suivi du Plan de gestion de l'orignal est annexé au cahier. À noter qu'il ne semble pas y avoir de baisse dramatique du nombre d'originaux dans la région, mais qu'une disposition concernant les dates de chasse à l'arc sera faite afin d'éviter une trop grande perte d'animaux reproducteurs avant la période d'accouplement.

6.7.2 GESTION DES OIES

La première rencontre d'un comité de travail visant l'élaboration d'une entente spécifique sur la gestion intégrée de la grande oie des neiges est prévue le 1^{er} avril prochain. Au préalable, la tenue de cette réunion doit toutefois être approuvée par la direction générale de la CRÉ.

6.8 GESTION DES COURS D'EAU

La Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud tiendra aux dates mentionnées ci-après des rencontres dont le thème est « L'amélioration de la qualité de l'eau, c'est payant pour moi! »

La Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud et ses syndicats affiliés invitent les producteurs agricoles à participer aux journées d'information sur la qualité de l'eau. Cette activité aura lieu de 9h30 à 15h15 aux endroits suivants :

- **22 avril 2008 :** Salle Léandre Boutin (salle municipale)
100, Place de l'Église, Cap-Saint-Ignace
- **23 avril 2008 :** Salle du 125^e (derrière l'école)
524, rue Principale, Sainte-Louise
- **24 avril 2008 :** Complexe municipal
629, Route 289, Saint-Alexandre

Voici quelques-uns des sujets qui seront présentés : information sur l'entretien des cours d'eau et le financement des travaux, les bandes riveraines, l'aménagement de talus et pentes, le contrôle des rats musqués, les problèmes de matières en suspension et le drainage des terres.

Lors de la journée qui se tiendra à Cap-Saint-Ignace, la MRC de Montmagny présentera aux agriculteurs participants ses obligations et expliquera la manière dont les demandes sont reçues et gérées. Mme Julie Roy fera la présentation.

6.9 ZIP - MA PROPRE PLAGES

Le coordonnateur à l'aménagement propose au conseil que soit organisée une activité de « Ma propre plage » en collaboration avec la ZIP. Un des sites visés est une section de plage à Berthier-sur-Mer.

Dès que le coordonnateur à l'aménagement aura obtenu plus d'informations sur le sujet, un projet sera présenté au Conseil de la MRC. Une association avec les terrains de jeux et le transport collectif pourrait être envisagée.

7. CORRESPONDANCE

7.1 DEMANDE FINANCIÈRE - ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.

7.2 DEMANDE FINANCIÈRE - FONDS POUR LE BAL DES FINISSANTS ET ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES CASALT

7.3 FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY - TOURNOI DE GOLF - VENDREDI 6 JUIN 2008

2008-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Marcel Catellier représente la MRC de Montmagny au 16^e tournoi de golf qui se tiendra le 6 juin 2008 et de payer les frais d'inscription et de déplacements inhérents à cette participation.

ADOPTÉ

7.4 CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE - SALON DU CITOYEN LE 17 MAI 2008 À L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

2008-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe au Salon du citoyen le 17 mai prochain à Saint-Paul-de-Montminy et d'autoriser le paiement inhérent à cette participation.

ADOPTÉ

7.5 ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE LETTRE DU MINISTRE DU REVENU POUR LE PROJET « CARREFOUR DES AFFAIRES »

7.6 QUÉBEC CENTRAL - RÉOLUTION DE LA CRÉ

7.7 HOMMAGE AU CIVISME - CANDIDATURE À PROPOSER

7.8 DEMANDE POUR LA MISE SUR PIED D'UN FORUM DE DISCUSSIONS ET D'ÉCHANGES SUR LES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.9 RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE - DÉRÉGLEMENTATION DE LA TÉLÉPHONIE

7.10 CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT CHAUDIÈRE-APPALACHES

7.11 DEMANDE DE COMMANDITE - NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE - 27, 28 et 29 JUIN 2008 - FORTISSIMUS

CONSIDÉRANT l'innovation et l'envergure de l'événement « Fortissimus » pour la région;

2008-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie une aide financière de 1 000 \$ à même le Pacte rural et une aide financière à même ses fonds généraux de 1 500 \$ pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2008

2008-03-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

N° chèque	Montant	Nom Du Fournisseur
C800092	1825,19	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C800093	928,32	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C800094	923,32	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
I800100	97,64	Telus Québec
I800101	326,64	Telus Québec
I800102	7853,84	Ministre du revenu du Québec
I800103	232,77	Telus Mobilité
I800104	835,25	Télus Québec
I800105	6251,79	Hydro Québec
C800106	211,56	Catellier, Marcel
C800107	122562,00	CLD de la MRC de Montmagny
I800108	6669,89	Revenu Canada
I800109	353,97	Revenu Canada
I800110	6858,23	Ministre du revenu du Québec
I800111	97,64	Telus Québec
I800112	237,68	Telus Mobilité
I800113	827,37	Télus Québec
I800114	2,00	Visa
M800121	491,67	Catellier, Marcel
C800122	81,30	Bossé, Rosario
C800123	117,94	Roy, Jacques-André
C800124	129,00	Fonds de l'information foncière
C800125	3966,41	Desjardins Sécurité financière
C800126	3260,44	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800127	3041,04	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800128	1307,28	Desjardins Sécurité financière
C800129	77,80	À La Rive Inc.
C800130	5766,06	S S Q - Investissement et retraite
C800131	327,09	Fédération québécoise des municipalités
C800132	320,00	La Capitale - Gestion financière
C800133	558,93	Comm. adm. de régime de retraite et d'as
C800134	646,55	Journal L'Oie blanche
C800135	282,24	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C800136	412,10	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C800137	1015,88	Combeq
C800138	403,53	Groupe de géomatique Azimut Inc.
C800139	75,18	Labrador Laurentienne Inc.
C800140	409,19	Librairie Livres En Tête Inc
C800141	90,30	Chambre de Commerce et Industrie de Mty
C800142	1643,46	Impression Rive-Sud
C800143	984,52	MRC De Bellechasse
C800144	9628,27	Services Sanitaires Roy
C800145	12,50	Aubé, Luca
C800146	7673,24	Électro Saguenay Ltée
C800147	397,29	Ordre des technologues profess. du Québec
C800148	59,82	Centre de Service François Côté
C800149	56,44	Peintures récupérées du Québec
C800150	2040,00	École Nationale des pompiers Québec
C800151	20,00	Centre d'entraide familiale de la MRC de
C800152	180,55	Michel Proulx Meubles
C800153	60,48	Langlois, Carbonneau (S.E.N.C.)
C800154	972,00	Boucher, Pierre
C800155	119,93	RDL Telecom
C800156	681,77	C.F.E.R. de Bellechasse
C800157	96,06	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.

C800158	185,39	Caron, Clément
C800159	50,00	Café Bleu Cobalt
C800160	197,54	Nicolas, Gilles
C800161	395,91	Grenier, Benoît
C800162	110,00	Gala Reconnaissance du monde agricole
C800163	6331,00	Jean-François Morneau & Aba Construction
C800164	60,10	Labrecque, Nancy
C800165	32,43	Fiset, Mélanie
C800166	60,10	Racine, Daniel
C800167	60,10	Blais, Gaetan
C800168	60,10	Goulet, Jocelyn
C800169	56,40	Simoneau, Dany
C800170	56,22	Gagnon, Pascale
C800171	46,36	Bellavance, Marie-France
C800172	60,10	Pilote, Nicolas
C800173	55,38	Fortin, Myriam
C800174	37,20	Franck, Alain
C800175	45,88	Lapierre, André
C800176	60,10	Roy, Julie
C800177	60,10	Couillard, Sylvie
C800178	39,67	Normand, Jocelyn
C800179	34,43	Bertrand, André
C800180	60,10	Vachon, Jocelyn
C800181	30,91	Gagné, Valérie
C800182	19,54	Bernard, Maryse
C800183	424,93	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C800184	9,03	Montmagny Air Service Inc.
C800185	3148,54	Municipalité de Berthier-Sur-Mer
C800186	1046,32	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C800187	349,93	Municipalité de Lac-Frontière
C800188	1254,04	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C800189	452,28	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C800190	935,12	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C800191	6367,70	Municipalité de Cap-St-Ignace
C800192	1555,13	Municipalité de St-Pierre-de-La-Riv.-du-Sud
C800193	2915,56	Municipalité de St-Francois-de-la-Riv.-du-Sud
C800194	34249,19	Ville de Montmagny
C800195	45,73	Mercier, Chantal
I900267	88,61	Pilote, Nicolas
I900268	53,01	Franck, Alain
I900269	38,28	Bertrand, André
I900270	82,99	Gagné, Valérie
I900271	19,90	Mercier, Chantal
I900272	884,15	Racine, Daniel
I900273	301,00	Racine, Daniel
I900274	129,00	Racine, Daniel
I900275	45,61	Pilote, Nicolas
I900276	181,69	Franck, Alain
I900277	56,76	Roy, Julie
I900278	107,50	Gagné, Valérie
I900279	25,04	Blais, Gaétan
I900280	26,50	Bellavance, Marie-France
I900281	8,10	Franck, Alain
I900282	26,15	Roy, Julie
I900283	64,92	Roy, Julie
I900284	25,00	Couillard, Sylvie
I900285	10,59	Bertrand, André

I900286	75,86	Bertrand, André
I900287	45,58	Gagné, Valérie
I900288	77,43	Pilote, Nicolas
I900289	5,43	Goulet, Jocelyn
I900290	33,57	Pilote, Nicolas
I900291	157,29	Roy, Julie
I900292	135,16	Lapierre, André
I900293	15,05	Franck, Alain
I900294	12,23	Bernard, Maryse
I900295	127,41	Gagné, Valérie
TOTAL	268 319,73	\$

QUE la liste des comptes à payer de février 2008 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 268 319,73 \$.

Daniel Racine, directeur général adjoint

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2007 ET AU 5 MARS 2008

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 RÉSOLUTION D'APPUI - COBAVERS

2008-03-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse part au COBAVERS qu'elle appuie sa position de créer un territoire pour les bassins versants de la Rivière du Sud, des cours d'eau « orphelins » se dirigeant vers le Fleuve Saint-Laurent de Montmagny, L'Islet et Bellechasse, de la Rivière Daaquam et des cours d'eau du Bassin versant de la Rivière Saint-Jean situés dans les MRC de Montmagny et de L'Islet.

QUE la redéfinition des territoires de bassin versant permette au COBAVERS d'obtenir un financement de base au même titre que tous les bassins versants du Québec.

QUE la politique de redéfinition des bassins versants et des comités qui y sont associés ne contrevienne pas à la responsabilité d'aménagement du territoire dévolue aux MRC et municipalités du Québec.

ADOPTÉ

10.2 RÉSOLUTION D'APPUI AU CSSS MONTMAGNY-L'ISLET DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE ANTIDROGUE

- CONSIDÉRANT que le CSSS Montmagny-L'Islet a obtenu l'appui de la Table de prévention promotion famille-enfance-jeunesse école en santé des MRC de Montmagny et L'Islet pour la présentation du projet de concertation en prévention de la toxicomanie auprès de Santé Canada;
- CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le plan d'action de la Table de prévention promotion famille-enfance-jeunesse école en santé des MRC de Montmagny et L'Islet en 2008-2009;
- CONSIDÉRANT que le projet rejoint les 0-24 ans qui sont en difficultés;
- CONSIDÉRANT que le projet axera sur l'information et la sensibilisation auprès de la population;

2008-03-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet de concertation en prévention de la toxicomanie présenté à Santé Canada par le CSSS de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ

10.3 VÉRIFICATION ANNUELLE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2008-03-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h10.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Daniel Racine, dir. gén. adjoint